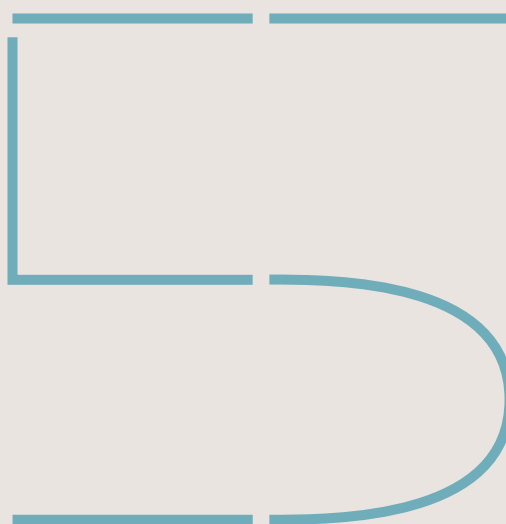
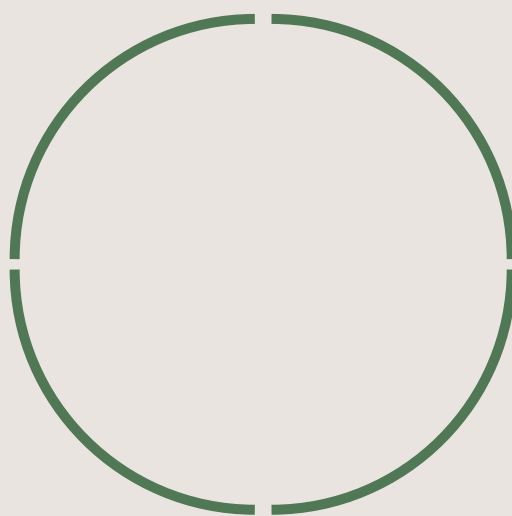




N.B.

Les valeurs correspondent au dernier jour de l'année ou du mois, sauf indication contraire.

© 2026 – EVAM, Lausanne

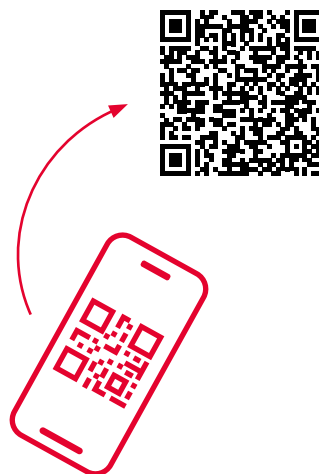
Reproduction autorisée avec indications de la source

Rédaction, coordination et graphisme
Photographie

EVAM
glennmichel.com

4
6
12
23

Pour découvrir notre rapport d'activité complet, veuillez scanner le QR code ci-dessous ou visiter notre site web à l'adresse suivante :
rapports-dactivite.evam.ch



Mot du directeur

Avec près de 12 940 bénéficiaires accompagnés à fin décembre, 2025 s'inscrit dans la continuité d'une activité soutenue pour l'EVAM. Jamais auparavant, ni l'EVAM, ni les institutions qui l'ont précédé dans cette mission (la FAREAS et la Croix-Rouge) n'avaient accueilli un nombre aussi élevé de personnes. Cette réalité, qui s'ancre dans la durée, continue de façonner profondément l'action de l'établissement.

Si l'intensité de la mission demeure, 2025 apparaît aussi comme une année de stabilisation. Après plusieurs années marquées par une croissance rapide et des adaptations successives pour répondre aux besoins, cette année a permis de consolider les bases posées et d'ouvrir davantage une phase de structuration. Dans cette perspective, une réflexion sur la stratégie de l'établissement a

été menée et des pistes d'optimisation pour l'avenir ont été identifiées. Elles seront mises en oeuvre en 2026

L'année a également été marquée par des contraintes budgétaires importantes, qui ont ainsi renforcé cette exigence de transformation. Si celles-ci ont représenté un défi, elles ont aussi constitué un levier pour interroger certaines pratiques, renforcer l'efficacité et engager des démarches d'optimisation appelées à produire des effets durables.

Au-delà de ces démarches, 2025 a aussi été jalonnée de projets d'importance. La finalisation de la feuille de route dédiée aux mineur-es non accompagné-es en constitue une illustration importante, de même que la définition d'un concept pour un foyer pour femmes, et notamment femmes vulnérables.



«Ce rapport reflète ainsi une année faite d'intensité, mais aussi de consolidation, d'optimisation et de projection. Il rend compte d'une institution qui, tout en répondant aux besoins du présent, poursuit un travail de fond pour renforcer son action et préparer les réponses de demain.»

Ce rapport reflète ainsi une année faite d'intensité, mais aussi de consolidation, d'optimisation et de projection. Il rend compte d'une institution qui, tout en répondant aux besoins du présent, poursuit un travail de fond pour renforcer son action et préparer les réponses de demain.

Ces avancées reposent sur l'engagement quotidien des collaboratrices et collaborateurs de l'EVAM, ainsi que sur la collaboration précieuse des communes, services de l'État, associations et bénévoles, que je tiens à remercier chaleureusement.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Dürst'.

Erich Dürst
Directeur de l'EVAM

Rapport financier 2025

Une population record à prendre en charge, dans un contexte budgétaire étriqué

L'année 2025 a démontré que la situation migratoire restait tendue. L'EVAM a en effet vu le nombre de bénéficiaires à prendre en charge croître de manière continue au cours de l'exercice, pour atteindre 12 940 personnes au 31 décembre 2025, contre 12 677 une année auparavant. Les personnes au bénéfice d'une protection provisoire, titulaires d'un livret S et en provenance d'Ukraine, représentent toujours près de la moitié des bénéficiaires, soit 6 450 personnes, contre 6 133 à fin 2024. Quant aux mineurs non accompagnés (MNA), l'établissement en recensait 246 à fin 2025, contre 328 un an plus tôt.

En parallèle de cette évolution démographique, l'EVAM a dû faire face à un exercice budgétaire compliqué, marqué par l'anticipation d'un résultat déficitaire (cf. Cadre budgétaire et mesures d'économies).

Si la population à prendre en charge a augmenté, le financement cantonal est, quant à lui, resté stable, à CHF 380.4 millions, contre CHF 380.1 millions en 2024. Le budget ne couvrirait toutefois que 6 567 personnes en moyenne, pour un total de CHF 188.9 millions. Les mécanismes d'ajustement du financement prévus dans la convention et dans l'avenant signé fin 2025 ont dès lors été activés. Un complément de subvention de CHF 191.5 millions a été octroyé à l'établissement pour 2025, selon les modalités dûment convenues.

Au-delà de l'écart important entre la population effectivement prise en charge par l'EVAM et celle couverte par le budget octroyé, des compléments de financement ont notamment été nécessaires pour la prise en charge des MNA. Ces derniers ont représenté à eux seuls près de CHF 30.5 millions en 2025.

Si, globalement, le financement cantonal reste stable, il comprend toutefois un effort accru sur la part dédiée aux prestations d'intégration. Les forfaits fédéraux ad hoc se sont élevés à CHF 27.15 millions, contre CHF 21.9 millions l'année précédente. Cela marque la volonté des instances cantonales et de l'EVAM d'accompagner les bénéficiaires vers l'insertion et l'autonomie budgétaire.

Les dépenses reflètent également l'activité de 2025. Malgré la hausse de la population prise en charge, les coûts ont pu être contenus. Les prestations d'assistance, d'hébergement et d'encadrement octroyées aux bénéficiaires se sont chiffrées à CHF 274.7 millions, contre CHF 275.2 millions en 2024. Les charges de personnel se montent à CHF 122.7 millions, contre CHF 121.3 millions un an plus tôt. Enfin, l'ensemble des autres charges d'exploitation totalise CHF 14.2 millions, contre CHF 14.9 millions auparavant. Les charges totales représentent ainsi CHF 411.6 millions, contre CHF 411.4 millions en 2024, soit une augmentation très modérée au regard de la hausse du nombre de bénéficiaires et de la prise en compte de certains effets prix, tels que l'augmentation des primes LAMal.

Au 31 décembre 2025, le compte de résultat boucle avec un excédent de charges de CHF 1761366. Celui-ci provient principalement de l'adaptation du dispositif d'hébergement, qui demeure l'un des défis permanents de l'établissement. Dès l'approbation des comptes par le Conseil d'État, ce résultat sera porté en déduction du Fonds d'égalisation, dont le nouveau montant s'élèvera à CHF 3769123, contre CHF 5530490 lors de l'exercice précédent.

Compte de résultat 2025

Compte de résultat // en CHF

	31.12.2025	Budget au 31.12.2025	31.12.2024
Produits d'exploitation			
Financement cantonal	380 424 386,76	188 938 149,47	380 057 699,59
Produits d'hébergement	8 608 667,85	8 265 545,14	9 084 021,93
Produits des frais médicaux	2 694 832,30	1 490 014,54	2 154 115,21
Autres produits - facturations diverses	5 604 876,36	4 290 159,33	7 445 908,52
Revenus des requérants	12 455 358,55	7 458 705,33	10 204 912,30
Produits divers	19 403,01	29 000,00	77 744,97
Total des produits d'exploitation	409 807 524,83	210 471 573,81	409 024 402,52
Charges d'exploitation			
Prestations d'assistance, d'hébergement et d'encadrement			
Charges d'assistance	-67 887 182,91	-29 091 515,89	-66 098 980,30
Loyers et charges des appartements, foyers et locaux	-87 909 379,23	-39 794 190,40	-92 311 410,99
Electricité des appartements, foyers et locaux	-4 003 311,87	-2 130 468,38	-3 744 456,42
Frais médicaux (y.c. honoraires courtier)	-84 459 447,88	-39 142 357,61	-79 732 225,87
Frais de surveillance	-18 355 165,47	-5 784 535,83	-20 426 914,52
Frais d'exploitation des mesures d'intégration	-12 111 877,08	-13 877 510,84	-12 892 057,98
Charges de personnel	-122 656 275,02	-79 201 858,21	-121 293 748,01
Autres charges d'exploitation			
Frais de véhicules	-513 631,08	-562 600,00	-582 796,07
Assurances et taxes	-565 453,50	-230 170,00	-468 936,55
Développements et exploitation de l'informatique	-3 077 181,52	-3 601 733,94	-3 267 909,97
Honoraires de tiers	-401 941,46	-656 810,00	-1 020 758,35
Frais de télécommunications	-277 476,63	-271 000,00	-319 077,55
Frais divers d'administration	-747 635,12	-1 092 423,35	-951 304,77
Frais bancaires liés aux versements des prestations	-275 205,73	-282 000,00	-362 565,15
Pertes sur débiteurs	-553 554,01	-500 000,00	-489 020,04
Amortissements, provisions et corrections de valeur			
Amortissements des immobilisations	-5 432 846,40	-5 481 222,67	-6 162 906,87
Correction de valeur des créances de bénéficiaires & tiers	-1 700 000,00	-	-475 000,00
Attributions aux provisions (annexe 7)	-750 925,00	-396 107,00	-631 911,00
Dissolutions des provisions (annexe 7)	237 000,00	-	-
Total des charges d'exploitation	-411 441 489,91	-222 096 504,12	-411 231 980,41
Résultat d'exploitation avant résultat financier	-1 633 965,08	-11 624 930,31	-2 207 577,89
Charges financières	-252 329,46	-291 140,00	-216 931,01
Résultat financier	-252 329,46	-291 140,00	-216 931,01
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 886 294,54	-11 916 070,31	-2 424 508,90
Charges extraordinaires	-5 654,00	-	-9 845,60
Produits extraordinaires	86 024,90	11 916 070,31	40 984,25
Produits s/ventes d'immeubles	-	-	-
Résultat extraordinaire (annexe 10)	80 370,90	11 916 070,31	31 138,65
Charges exercices antérieurs	-14 565,30	-	-414,80
Produits exercices antérieurs	59 122,65	-	694,30
Résultat hors période (annexe 11)	44 557,35	-	279,50
EXCÉDENT DE RECETTES DE L'EXERCICE	-1 761 366,29	0,00	-2 393 090,75

ACTIF	2025	2024
Actif circulant		
Trésorerie	2 129 449,09	10 286 783,73
Caisses	187 864,05	248 968,60
Compte de chèques postaux	620 372,40	4 674 641,61
Banques	1 321 212,64	5 363 173,52
Créances résultant de prestations d'assistance et de services (annexe 2)	3 182 133,79	3 600 648,92
Créances envers des bénéficiaires et des tiers	10 007 133,79	8 725 648,92
Correction de valeur	-6 825 000,00	-5 125 000,00
Autres créances à court terme	11 210 568,13	16 812 775,78
Compte-courant État de l'État de Vaud (annexe 3)	293 361,89	-
Compte-courant SRC	2 065 267,48	8 365 285,00
Compte-courant BCI	7 241 293,99	6 473 672,04
Compte-courant CSIR	473 932,75	639 120,20
Autres créances diverses	1 136 712,02	1 334 698,54
Actifs de régularisation	6 567 749,96	5 146 757,79
Assistance versée d'avance	3 533 814,54	3 674 082,60
Actifs transitoires divers	3 033 935,42	1 472 675,19
Total actif circulant	23 089 900,97	35 846 966,22
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles (annexe 4 & 5)		
Matériel informatique	521 647,50	433 586,41
Matériel et outillage	204 235,99	112 660,54
Mobilier de bureau	465 275,59	373 022,27
Véhicules	151 154,17	112 263,63
Infrastructures	6 938 058,53	6 452 471,45
Immeubles	57 242 100,82	60 180 961,22
Total actif immobilisé	65 522 472,60	67 664 965,52
TOTAL DE L'ACTIF	88 612 373,57	103 511 931,74

PASSIF	2025	2024
Capitaux étrangers		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services	16 097 252,41	21 451 019,38
Dettes à court terme portant intérêts	3 802 494,80	8 399 454,99
Prêt du SEM	127 652,00	127 652,00
Emprunts sous garantie de l'État de Vaud (annexe 6)	3 674 842,80	8 271 802,99
Autres dettes à court terme	2 900 586,77	10 452 580,48
Compte-courant de l'État de Vaud	-	6 783 564,84
Autres dettes diverses	2 900 586,77	3 669 015,64
Passifs de régularisation	6 256 311,65	2 467 113,06
Passifs transitoires divers	4 384 016,46	1 079 051,29
Passifs transitoires service du personnel	1 872 295,19	1 388 061,77
Total capitaux étrangers à court terme	29 056 645,63	42 770 167,91
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes à long terme portant intérêts	51 213 865,65	51 164 444,25
Prêt du SEM	702 115,10	829 767,10
Emprunts sous garantie de l'État de Vaud (annexe 6)	50 511 750,55	50 334 677,15
Provisions	4 572 739,00	4 046 830,00
PPE - Fonds de rénovation	55 931,00	43 947,00
Divers risques (annexe 7)	4 516 808,00	4 002 883,00
Total capitaux étrangers à long terme	55 786 604,65	55 211 274,25
Total capitaux étrangers	84 843 250,28	97 981 442,16
Capitaux propres		
Fonds d'égalisation (annexe 8)	5 530 489,58	7 923 580,33
Résultat de l'exercice en faveur de l'EVAM (annexe 9)	-1 761 366,29	-2 393 090,75
Total capitaux propres	3 769 123,29	5 530 489,58
TOTAL DU PASSIF	88 612 373,57	103 511 931,74

Annexe aux comptes

1 Présentation des comptes

L'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA).

Conformément à l'article 17 du Règlement d'organisation de l'EVAM, approuvé par le Conseil d'État le 18 décembre 2019 et prenant effet le 1^{er} février 2020, les présents comptes annuels sont établis selon les dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations, articles 957 à 960e).

Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Les finances de l'établissement sont gérées conformément aux principes de la légalité, de la régularité, de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacités. Le budget et les comptes de l'EVAM doivent donner une situation claire, complète et véridique de la gestion financière, du patrimoine et des dettes.

2 Créances résultant de prestations d'assistance et de services

	31.12.2025	31.12.2024
Créances découlant de prestations d'assistance aux bénéficiaires relevant de la LARA	7 672 633,26	6 445 310,95
Créances dues pour des prestations d'assistance par des personnes bénéficiant d'un permis B, du temps de leur période de prise en charge LARA	959 509,49	1 180 967,75
Créances dues pour des prestations d'hébergement et de services délivrées par notre établissement à des personnes bénéficiant d'un permis B, aux œuvres d'entraide et services sociaux de l'État de Vaud	1 374 991,04	1 099 370,22
Valeur brute des créances	10 007 133,79	8 725 648,92
. /. Correction de valeur	- 6 825 000,00	- 5 125 000,00
Valeur nette des créances	3 182 133,79	3 600 648,92

La valeur brute des créances au 31 décembre 2025 correspond à la somme des prestations facturées par l'établissement et toujours ouvertes à la date de clôture.

La correction de valeur est calculée en prenant en considération, tant les risques spécifiques que les risques généraux découlant de ces créances en regard de la nature de celles-ci, de la qualité des débiteurs, ainsi que de leur délai de récupération, lequel s'échelonne principalement à moyen et long terme. L'analyse effectuée en donne la conclusion que la couverture du risque doit être augmentée.

3 Détail des rubriques «État de Vaud»

	31.12.2025	31.12.2024
Solde compte-courant en faveur de l'État de Vaud	- 93 895 536,69	- 101 555 336,65
Actifs transitoires de l'État de Vaud	94 188 898,58	94 771 771,81
Solde en faveur de l'EVAM (+) / l'État de Vaud (-)	293 361,89	- 6 783 564,84

4 Règles et durées d'amortissements des immobilisations corporelles

Matériel informatique (augmentation de la durée d'amortissement de 3 ans à 5 ans dès 2025)	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage (augmentation de la durée d'amortissement de 3 ans à 5 ans dès 2025)	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Véhicules	Linéaire	5 ans
Infrastructures	Linéaire	5 à 13 ans
Immeubles Pour la valeur du parc au 01.01.2012 et acquisitions dès 2012: (au prorata mensualisé, pour les acquisitions de l'exercice sous revue)	Linéaire	50 ans
Pour les travaux de rénovations à plus-value: (au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice sous revue)	Linéaire	20 ans
Pour constructions neuves (gros œuvre et second œuvre) : (au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice sous revue)	Linéaire	35 ans

5 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2025, la valorisation au bilan tient compte des travaux de rénovations réalisés durant l'exercice. En 2025, l'établissement a continué son plan de rénovation.

Immeubles	Transferts RF	Valeurs ECA au 31.12.2025	Valeurs brutes au 31.12.2023	Rénovations/ construction	Valeurs brutes au 31.12.2024
Ecublens, Epenex 8	08.10.1999	3 147 256,00	4 452 154,96	38 778,95	4 490 933,91
Chavannes, Centrale 6	31.03.1999	3 152 853,00	3 753 137,98	0,00	3 753 137,98
Prilly, Chablais 37	17.07.1998	4 789 120,00	6 416 499,41	0,00	6 416 499,41
Prilly, Fontadel 6	03.04.1998	2 469 466,00	2 902 468,05	6 022,95	2 908 491,00
Prilly, Rapille 4	17.02.1997	5 160 807,00	4 296 434,90	0,00	4 296 434,90
Morges, St-Jean 11	11.02.1998	2 029 650,00	1 320 658,00	0,00	1 320 658,00
Lausanne, Aubépines 11-13	11.02.1998	7 908 756,00	9 444 718,64	-5 376,00	9 439 342,64
Lausanne, Chablais 49	16.08.2000	5 900 686,00	2 503 544,24	77 760,70	2 581 304,94
Lausanne, Renens 6	23.09.1999	3 448 480,00	1 856 723,95	0,00	1 856 723,95
Lausanne, Tour-Grise 26	25.08.1995	7 148 645,00	7 134 643,95	39 076,95	7 173 720,90
Lausanne, Diablerets 3bis	04.10.1999	4 696 020,00	2 122 125,10	0,00	2 122 125,10
Payerne, Jomini 6	28.01.1999	4 199 043,00	1 120 384,35	0,00	1 120 384,35
Montreux, Baye 5	07.05.1999	0,00	426 683,20	0,00	426 683,20
Villeneuve, Narcisses 5	16.12.1998	3 890 274,00	1 540 876,15	0,00	1 540 876,15
Yverdon, Faïencerie 5	31.07.1998	5 245 800,00	3 520 029,25	4 543,95	3 520 029,25
Yverdon, Haldimand 11	14.12.1998	2 620 060,00	1 147 041,35	0,00	1 147 041,35
Yverdon, Montagny 27	24.07.1997	3 675 773,00	1 583 431,44	14 925,80	1 598 357,24
Yverdon, Uttins 11	24.07.1997	3 070 312,00	3 679 161,70	7 402,05	3 686 563,75
Leysin, Ste-Agnès	22.08.2011	6 548 192,00	4 827 920,74	0,00	4 827 920,74
L'Abbaye, Les Bioux	28.08.2012	1 707 603,00	1 599 771,50	0,00	1 599 771,50
Prilly, Fontadel 29	03.10.2013	2 545 200,00	3 448 133,65	2 594,40	3 450 728,05
Lausanne, Chasseron 1	15.11.2013	9 357 488,00	13 590 677,70	1 129,75	13 592 807,45
St-Prex, Gare 4	18.12.2015	1 589 504,00	1 662 833,65	0,00	1 662 833,65
Chamby, Cornaux 13	31.05.2016	2 023 817,00	2 017 154,04	0,00	2 017 154,04
Ollon, La Clairière	23.12.2015	4 384 889,00	1 187 778,65	1 464,10	1 189 242,75
Totaux		100 709 694,00	87 554 986,55	188 323,60	87 743 310,15

Les valeurs ECA au 31.12.2024 s'élevaient à CHF 88 868 146,00.

5 Immobilisations corporelles (suite et fin)

	31.12.2025	31.12.2024
Valeurs nettes des immobilisations corporelles		
Matériel informatique	4 485 200,22	4 214 635,97
Fonds d'amortissement du matériel informatique	-3 963 552,72	-3 781 049,56
Valeur nette du matériel informatique	521 647,50	433 586,41
Matériel et outillage	921 122,43	765 328,94
Fonds d'amortissement du matériel et outillage	-716 886,44	-652 668,40
Valeur nette du matériel et outillage	204 235,99	112 660,54
Mobilier de bureau	2 261 130,57	1 990 594,48
Fonds d'amortissement du mobilier de bureau	-1 795 854,98	-1 617 572,21
Valeur nette du mobilier de bureau	465 275,59	373 022,27
Véhicules	1 200 313,65	1 110 413,65
Fonds d'amortissement des véhicules	-1 049 159,48	-998 150,02
Valeur nette des véhicules	151 154,17	112 263,63
Infrastructures	28 428 291,89	26 113 055,84
Fonds d'amortissement des infrastructures	-21 490 233,36	-19 660 584,39
Valeur nette des infrastructures	6 938 058,53	6 452 471,45
Immeubles	87 743 310,15	87 554 986,55
Fonds d'amortissement des immeubles	-30 501 209,33	-27 374 025,33
Valeur nette des immeubles	57 242 100,82	60 180 961,22

6 Emprunts garantis par l'État de Vaud

	31.12.2025	31.12.2024
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 29 avril 2025)	0,00	4 087 265,73
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 31 décembre 2025)	0,00	508 579,01
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 31 décembre 2025)	0,00	349 000,00
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 2 avril 2027)	5 576 000,00	5 712 000,00
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 13 septembre 2027)	709 650,00	726 750,00
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 27 décembre 2027)	3 894 798,50	3 978 220,10
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 7 mai 2028)	2 307 062,35	2 370 166,35
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 30 juin 2028)	2 441 455,00	2 490 416,35
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 10 août 2028)	1 464 400,00	1 500 560,00
Compenswiss (Prêt à taux fixe avec échéance au 19 novembre 2028)	2 408 000,00	2 464 000,00
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 27 juin 2031)	3 875 000,00	4 125 000,00
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 30 juin 2031)	5 181 000,00	6 125 000,00
Postfinance (Prêt à taux fixe avec échéance au 9 juillet 2031)	13 624 500,00	14 503 500,00
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 30 juin 2032)	3 571 000,00	0,00
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 31 octobre 2032)	599 999,90	685 714,20
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 28 novembre 2034)	5 199 992,00	5 416 660,00
BCV (Prêt à taux fixe avec échéance au 27 mai 2035)	3 333 735,60	3 563 648,40
Total emprunts garantis par l'État de Vaud	54 186 593,35	58 606 480,14
Part des emprunts garantis remboursables à court terme	3 674 842,80	8 271 802,99
Part des emprunts garantis remboursables à long terme	50 511 750,55	50 334 677,15
Total emprunts garantis par l'État de Vaud	54 186 593,35	58 606 480,14

7 Provisions pour divers risques

	Variation	31.12.2025	31.12.2024
Remise en état des structures louées par l'établissement	513 925,00	4 516 808,00	4 002 883,00
Total selon bilan		4 516 808,00	4 002 883,00

Les principes de provisionnement sont revus périodiquement avec la direction de l'établissement selon des critères clairement explicités. Deux risques ont fait l'objet d'une attention particulière. Pour le reste, les règles d'attributions ou de dissolutions sont restées identiques au 31 décembre 2025.

8 Fonds d'égalisation

	31.12.2025	31.12.2024
Solde avant allocation du résultat de l'exercice	5 530 489,58	7 923 580,33
Attribution (+) / dissolution (-) au fonds d'égalisation	-1 761 366,29	-2 393 090,75
Total	3 769 123,29	5 530 489,58
Montant maximum autorisé du fonds d'égalisation selon l'art. 62 al. 3 LARA: (2025 = 5% de CHF 380 424 386,76) (2024 = 5% de CHF 380 057 699,59)	19 021 219,34	19 002 884,98

9 Affectation du résultat de l'exercice

	31.12.2025	31.12.2024
Résultat de l'exercice avant allocation au fonds d'égalisation	-1 761 366,29	-2 393 090,75
Dissolution (+) / Attribution (-) au fonds d'égalisation	-1 761 366,29	2 393 090,75
Résultat de l'exercice après allocation au fonds d'égalisation	0,00	0,00

Montant à restituer à l'État de Vaud conformément à l'art. 62 al. 3 LARA

10 Charges et produits extraordinaires

Ce groupe de comptes comporte des mouvements de nature extraordinaire et indépendant de l'activité de l'établissement comme une participation aux bénéfices de notre assureur.

11 Charges et produits hors périodes

Les transactions relatives aux exercices antérieurs à celui sous revue concernent notamment des règlements de dossiers relatifs à des structures d'hébergement ou encore avec nos prestataires de charges sociales.

12 Engagements envers l'institution de prévoyance

	31.12.2025	31.12.2024
Montant dû à la Caisse de pensions de l'EVAM	125 506,65	0,00

Au 31.12.2025, le solde dû par l'EVAM de CHF 125 506,65 sera réglé à la Caisse en 2026.

13 Effectif du personnel de l'établissement

Le nombre d'emplois à plein-temps, en moyenne annuelle, était supérieur à 1000 EPT au cours de l'exercice sous revue.

14 Cautionnements

	31.12.2025	31.12.2024
Garanties données en faveur des bailleurs équivalentes à deux ou trois mois de loyer net	11 759 256,56	11 802 358,11

15 Actifs mis en gage pour garantir des engagements de l'établissement

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur brute au bilan de l'immeuble gagé auprès du SEM	2 581 304,94	2 503 544,24

16 Engagements hors bilan

	31.12.2025	31.12.2024
Des baux relatifs à la location de locaux administratifs ou de structures d'hébergement ont été conclus sur du moyen et long terme et certains engagements vont au-delà d'une année pour un montant total contractuel de :	90 982 633,46	93 096 275,04
L'établissement n'a pas de contrats de leasing en vigueur au 31.12.2025		

17 Évaluation des risques

Une mise à jour de la cartographie des risques de l'EVAM a été réalisée et a permis d'identifier 25 risques majeurs, qui feront l'objet d'un suivi spécifique par le Conseil de Direction.

En parallèle, les matrices SCI associées aux processus de l'entité Finances et de l'entité SI ont été révisées. Le service en charge de la gestion des risques et du contrôle interne va poursuivre en 2026 ce travail pour l'ensemble des matrices SCI.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	31.12.2025	31.12.2024
Produits d'exploitation		
Financement cantonal	380 424 386,76	380 057 699,59
Produits d'hébergement	8 608 667,85	9 084 021,93
Produits frais médicaux	2 694 832,30	2 154 115,21
Autres produits - facturations diverses	5 604 876,36	7 445 908,52
Revenus des requérants	12 455 358,55	10 204 912,30
Produits divers	19 403,01	77 744,97
Produits extraordinaires et hors périodes	145 147,55	41 678,55
Total des produits d'exploitation	409 952 672,38	409 066 081,07
Charges d'exploitation		
Prestations d'assistance, d'hébergement et d'encadrement	-274 957 635,44	- 275 202 491,42
Charges de personnel	-122 166 848,18	- 121 470 640,19
Autres charges d'exploitation	-6 412 079,05	- 7 462 368,45
Charges financières	-252 329,46	- 216 931,01
Charges extraordinaires et hors périodes	-20 219,30	- 10 260,40
Total des charges d'exploitation	-403 809 111,43	- 404 362 691,47
Flux de trésorerie des comptes d'exploitation	6 143 560,95	4 '703' 389.60
Fonds de roulement (actifs circulants et dettes à court terme)		
Créances résultants de prestations d'assistance et de service	-1 281 484,87	- 1 440 945,82
Autres créances à court terme	5 614 191,65	- 3 579 406,75
Actifs de régularisation	-1 420 992,17	- 999 953,21
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services	-5 353 766,97	- 745 314,64
Dettes à court terme portant intérêts	-4 596 960,19	5 064 789,21
Autres dettes à court terme	-7 551 993,71	8 953 702,53
Passifs de régularisation	3 531 042,75	- 337 720,48
Flux de trésorerie du fonds de roulement	-11 059 963,51	6 915 150,84
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	-4 916 402,56	116 185 40.44
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissements sur informatique	-270 564,25	- 290 492,75
Investissements sur matériel et outillage	-155 793,49	- 79 894,95
Investissements sur mobilier de bureau	-270 536,09	- 220 441,95
Investissements sur infrastructures	-89 900,00	- 65 875,25
Investissements sur immeubles en cours de construction	-2 315 236,05	- 1 102 819,11
Investissements sur immeubles	-188 323,60	- 554 917,10
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-3 290 353,48	- 2 314 441,11
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes à long terme portant intérêts	49 421,40	- 8 323 624,14
FLUX NET DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	49 421,40	- 8 323 624,14
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	-8 157 334,64	980 475,19
Trésorerie initiale	10 286 783,73	9 306 308,54
Trésorerie finale	2 129 449,09	10 286 783,73
Variation de trésorerie	-8 157 334,64	980 475,19

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat du Canton de Vaud pour Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), Lausanne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) (l'établissement), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux dispositions légales (art. 957 à 960e CO), à la loi cantonale sur l'aide aux requérants d'asile (LARA) et au règlement d'organisation de l'EVAM du 1^{er} février 2020.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'établissement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 19 juin 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de direction. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant. Le rapport d'activité devrait nous être remis après la date du présent rapport.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Responsabilités du Conseil de direction relatives aux comptes annuels

Le Conseil de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et au règlement d'organisation de l'EVAM. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de direction est responsable d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'établissement à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de direction a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 22 mai 2026

Forvis Mazars SA

Signed by:

DC8A0BCC1F2E4C8...

Pascal Tréhan
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Signed by:

854A12995F04484...

Valentin Bovey
Expert-réviseur agréé

Annexe :

Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Forvis Mazars SA, Bloom, Avenue Gratta-Paille 2, CH-1018 Lausanne
Tel +41 21 310 49 49, forvismazars.com/ch



Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

Tél. 021 503 05 00

info@evam.ch

www.evam.ch